

LE POINT SUR...

RESULTATS DES CONSULTATIONS ET PROCEDURES D'EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Jean-Pierre EMERIC

Adjoint au Maire et Conseiller Métropolitain délégué à l'Aménagement du Territoire

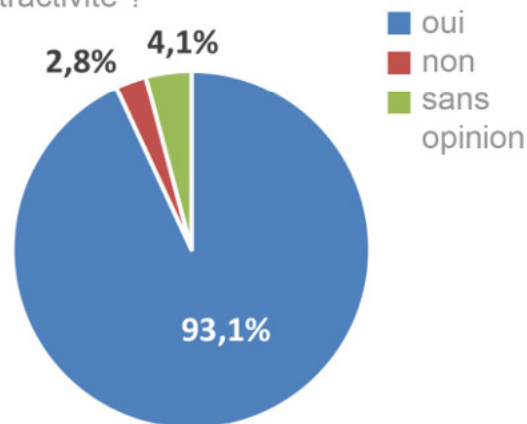
Résultats du questionnaire Concertation liée à la procédure de révision du PLU

Dans le cadre de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, un questionnaire a été publié dans le mensuel municipal du mois de décembre 2021. Les habitants ont été invités à y répondre avant le 15 janvier 2022.

Un grand merci aux 250 participants !

En résumé, près de 75% des participants estiment la ville agréable et près de 59% apprécient la « Ville à la Campagne ». NB : les pourcentages ne sont pas cumulatifs, car plusieurs réponses étaient possibles. 77% des participants vivent à La Crau pour son cadre de vie. Les raisons évoquées pour expliquer le bien vivre à La Crau : « ville à taille humaine avec de nombreuses commodités » ; « environnement agréable et de qualité » ; « déplacement aisé des piétons » ; « centre-ville vivant, sécurisé, nature présente » ; « proximité des commerces, du travail » ; « bon niveau d'équipements pour les familles et les enfants » ; « encore protégé du bétonnage » ; « proximité de grandes villes, de la mer et de la montagne » ; « chaque génération est prise en compte » ; etc. Près de 93% des participants souhaitent rester à La Crau dans les prochaines années. L'environnement de la commune représente un atout majeur pour son attractivité (également 93% des réponses). La suite des résultats du questionnaire sera présentée dans le prochain numéro du mensuel municipal...

L'environnement de votre commune représente-t-il un atout pour son attractivité ?



Information en continu Concertation publique liée à la révision du PLU

Information en continu :

- ✓ sur la page internet dédié, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revison.html
- ✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84.

Requêtes ou observations possibles :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en Mairie (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM, Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau » à : mtpm.plu@metropoletpm.fr.

Rappel : identification de certains bâtiments en cours Procédure de révision du PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, les bâtiments situés en zone agricole et susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination sous conditions, au titre de l'article L151-11 2 du code de l'urbanisme, ont été identifiés. Leurs propriétaires ont été contactés par courrier. Nombre d'entre eux a répondu en renvoyant le questionnaire qui était joint. Cependant, quelques questionnaires ne nous sont pas parvenus en retour et quelques courriers nous sont revenus à cause d'une erreur d'adressage. Aussi, les propriétaires des bâtiments de la liste suivante qui n'auraient pas répondu à ce jour, sont invités à le faire ou à contacter le Service de l'Urbanisme de la Ville de La Crau (Mairie de La Crau, 2^{ème} étage sur rendez-vous, téléphone : 04.94.01.56.84).

N°	Noms Bâtiments
1	La Tour Saint-Anne
2	Domaine des Sigaloux
3	La Grise
4	Domaine, La Marseillaise
5	Maison, La Marseillaise
6	Domaine viticole Les Martins
7	Château les Mesclans
8	Mas en ruine, secteur Les Miquets
9	Château de la Monache
10	Domaine de la Roquette
11	Maison, secteur La Bastidette (sud ch. Moulin 1 ^{er})
12	Maison, secteur La Bastidette (nord ch. Moulin 1 ^{er})
13	Ancien domaine viticole de la Grande Tourache
14	Mas de La Colonette
15	Demeure Le Mirador
16	Bastide des Bernard, secteur de Tamagnon
17	Mas abandonné, secteurs des Goys Fourniers
18	Mas Karukera, secteur des avocats
19	Ancien domaine, quartier de La Giavy
20	Mas Agricole, secteur des Vannes
21	Entrepôt et mas, secteur des Tassys
22	Mas à l'Estale
23	Mas, secteur Le Trulet
24	Garage, quartier Mont Redon, bordure RD29
25	Entrepôt, secteur La Bouisse
26	Anciennes caves, secteur La Capite
27	Commerce, secteur Le Chemin Long

Deux mises à jour prochaines des servitudes d'utilité publique

Par courrier du 30 novembre 2021, le préfet a notifié au maire l'institution d'une servitude conférant à la société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) le droit d'établir à demeure, en vue de l'irrigation, une canalisation souterraine nécessaire à la rénovation des antennes n°3 et 6 du réseau des Martins-Mesclans, sur le territoire de la Commune de La Crau. Par courrier du 10 décembre 2021, le préfet a également notifié à la collectivité l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols du Département du Var (en référence notamment aux articles L125-6 et R125-47 du code de l'environnement). L'un de ces secteurs concerne la Commune de La Crau (dépôt de déchets, quartier Les Maravals). Deux mises à jour des annexes du plan local d'urbanisme (PLU) vont être effectuées prochainement, afin d'intégrer ces deux servitudes.